

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2024**

**Nombre de membres**

Date de la convocation :  
30 aout 2024

En exercice : 19

Présents : 15

Absents : 2

Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre, à vingt heures trente minutes,

**Le Conseil Municipal de Balleroy-sur-Drôme s'est réuni à la mairie, sous la présidence de son maire Yohan PESQUEREL**

**Etaient présents** : Yohann PESQUEREL, Christelle ANGER, Gilbert MONTAIGNE, Laurent MONTELEON, Angélique OSMONT, Béatrice AILLET, Charlotte AVOINE, Emilie BARREZ, Karine BEAUSSIEUX, Guillaume CHICOT, Sébastien COTREZ, Mélanie DUBOIS, Nathalie LENEVEU, Sébastien MONNET, Amina OUARGA

**Etaient absents avec procuration** : Michel GRANGER a donné pouvoir à Gilbert MONTAIGNE, Typhaine MALOISEL a donné pouvoir à Nathalie LENEVEU

**Etaient absents** : Olivier GUERARD, Tommy HERY

Charlotte AVOINE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2024
- 2) Intervention de la Gendarmerie
- 3) Point stagiaire
- 4) Reprise de concession Edith Delavallée n°371 1<sup>er</sup> Carré Gauche, 1<sup>er</sup> Rang, 16ème tombe)
- 5) Adhésion au SDEC Energie de Blainville sur Orne
- 6) Information panneau à messages variables de Vaubadon
- 7) Remboursement Olympiades :
- 8) Travaux Mairie : Choix entreprise lot 1 (gros œuvre)
- 9) Modification de la Régie : Fond de caisse
- 10) Remboursement élu
- 11) Fleurissement : Achat d'une charrette
- 12) Modalité de la location de la salle Théâtre
- 13) Rétrocession terrain M. Bordeau (procuration signature)
- 14) Questions diverses

## **Article 1: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2024**

**Le conseil municipal valide le compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2024 (Vote : 17/17)**

## **Article 2 : Intervention de la Gendarmerie**

Ce point est annulé, la Gendarmerie viendra lors du prochain conseil municipal

## **Article 3 : Point stagiaire**

M. Montaigne et M. Leneveu exposent le travail de Lucie Postel, stagiaire en charge des cimetières.

## **Article 4 : Reprise de concession Edith Delavallée n°371 1<sup>er</sup> carré Gauche, 1<sup>er</sup> Rang, 16ème tombe)**

Vu la demande de rétrocession présentée par Madame Delavallée Edith, habitante 111 rue du Sapin 14490 BALLEROY SUR DROME et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

En date du 19/12/2007  
Enregistré par le Trésor Public le 07/01/2008.  
Concession perpétuelle  
Au montant réglé de 173,19 Euros

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture,

Madame Delavallée déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 173,19 Euros.

**Le conseil municipal**, accepte la reprise de la concession au nom de la commune. Les frais inhérents au présent acte sont à la charge de Madame Delavallée. (Vote : 17/17)

## **Article 5 : Adhésion au SDEC Energie de Blainville sur Orne**

La commune de Blainville sur Orne a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE.

Monsieur le maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Blainville sur Orne au SDEC ENERGIE au conseil municipal

**Le conseil municipal**, approuve l'adhésion de la commune de Blainville sur Orne au SDEC ENERGIE. (Vote : 17/17)

## **Article 6: Information panneau à messages variables de Vaubadon**

Le panneau à messages variables est opérationnel, M. Montéléon a effectué la formation.

## **Article 7 : Remboursement Olympiades :**

Il y a été convenu qu'il y ait une participation de la commune pour les associations étant présentes lors des Olympiades.

De ce fait, la municipalité doit rembourser 22,50 € au titre des repas à l'association « Les drôles de Biardais »

Ainsi qu'une facture de métro d'un montant de 116,05€.

**Le conseil municipal**, autorise le maire à émettre un mandat de remboursement pour la somme de 138,55 € TTC, sur le budget principal de la commune. (Vote : 17/17)

## **Article 8 : Travaux Mairie : Choix entreprise lots**

Dans le cadre du projet de la réhabilitation de la mairie en pôle multiservice, la commune doit maintenant retenir les entreprises qui effectueront les travaux.

Une consultation a donc été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Un avis d'appel à la concurrence a été publié par voie dématérialisée sur la centrale des marchés le 21 juin 2024 et publié dans un JAL (Ouest-France). La date de remise des offres a été fixée le 24 juillet 2024 à 12h00.

L'estimation prévisionnelle du coût des travaux est de 780 978 € HT.

La consultation comprenait 8 lots composés comme suit :

- Lot 1 : Terrassement – VRD – Gros œuvre
- Lot 2 : Charpente - bardage
- Lot 3 : Couverture - étanchéité
- Lot 4 : menuiseries extérieures - serrurerie
- Lot 5 : menuiseries intérieures – cloisons doublage – faux plafonds
- Lot 6 : Peintures – Sols souples
- Lot 7 : Plomberie sanitaires – chauffage - ventilation
- Lot 8 : Électricité – courants faibles

La commission s'est réunie le 27 août 2024 à 14h afin de procéder à l'analyse et au choix des meilleures offres, au regard des critères de la consultation :

Valeur technique	60% (20% sécurité et propriété chantier, 20% moyens humains, 20% techniques mises en œuvre)
Prix	40%

Les lots 2, 3 et 8 ont été déclarés infructueux car n'ayant fait l'objet d'aucune offre.

Après présentation du rapport d'analyse des offres établi en commission, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Numéro et intitulé du lot	Prestataire retenu	Montant de l'offre en € HT
Lot 1 : Terrassement – VRD – Gros œuvre	SAS Avenir BTP	228 178.18 €
Lot 2 : Charpente – Bardage	<i>Infuctueux</i>	
Lot 3 : Couverture- étanchéité	<i>Infuctueux</i>	
Lot 4 : Menuiseries extérieures - serrurerie	Menuiserie Cornic	80 017.79 €
Lot 5 : menuiseries intérieures – cloisons doublages – faux plafonds	Menuiserie Cornic	183 095.48 €
Lot 6 : Peinture – Sols souples	Guérin Peinture rénovations	42 872.14 €
Lot 7 : Plomberies sanitaires – chauffage – ventilation	ICS génie climatique	92 030.33 €
Lot 8 : Électricité – courants faibles	<i>Infuctueux</i>	

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Validé** les choix de la commission
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces du marché et tout document nécessaire à la bonne exécution dans la limite de ses délégations. (Vote : 17/17)

#### **Article 9 : Modification de la Régie : Fond de caisse**

**Vu** la délibération du 28 janvier 2021 instituant une régie « encaissement location salles des fêtes »

**Vu** la délibération du 09 septembre 2021 modifiant la régie de recettes salle des fêtes

**Vu** la délibération du 02 juin 2022 transférant la régie sur le budget principal de la commune

**Vu** la délibération du 23 mai 2024 modifiant la régie de recettes salle des fêtes

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'apporter les modifications suivantes à la régie :

**AUTORISE** la mise à disposition d'un fonds de caisse d'un montant de 300 €. (Vote : 17/17)

#### **Article 10 : Remboursement élu**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a effectué des avances de frais auprès de la EARL Germe de la Vallée de Balleroy sur Drome pour évacuation des déchets verts, pour un montant de 1820,00 € HT. Monsieur le Maire s'abstient.

**Le conseil municipal**, autorise le maire à émettre un mandat de remboursement pour la somme de 1820,00 € HT, sur le budget principal de la commune. (Vote : 16/17, 1 abstention)

## **Article 11 : Fleurissement : Achat d'une charrette**

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir une charrette pour le fleurissement pour un montant de 250.00 € TTC.

**Le conseil municipal, accepte l'achat d'une charrette pour un montant de 250,00 € TTC. (Vote : 17/17)**

## **Article 12 : Modalité de la location de la salle Théâtre**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle théâtre peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités culturelles et plus généralement pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à disposition se déroulent dans des conditions optimales.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE le principe de la mise à disposition de la salle théâtre ;**

**APPROUVE les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent en annexe**

Les tarifs de location ont été fixés de la manière suivante:

<b>Utilisation par les services municipaux pour:</b> les besoins communaux les activités municipales	Gratuit Gratuit
<b>Utilisation par les autres usagers:</b>  Associations particuliers	50 € au delà de 2 week-ends 50 €

## Article 10 – Cautions

Plusieurs cautions seront demandées :

- La caution principale d'un montant de 200,00 €
- La caution ménage d'un montant de 100,00 €
- La caution vidéoprojecteur d'un montant de 400€

Cette caution sera déposée auprès du service comptable au plus tard le jour de la manifestation. (Vote : 17/17)

## **Article 13 : Rétrocession terrain M. Bordeau (procuration signature)**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**DONNE POUVOIR à M. Pesquerel Yohann, maire, et M. Montéléon Laurent, adjoint au maire, pour signer chez le Notaire la rétrocession de la parcelle A615 au hameau Saint-Anne de Monsieur et Madame Bordeau**

**DONNE également au maire la faculté de substitution. (Vote : 17/17)**

## Article 14 : Questions diverses

- Convention CROP :** Une convention va être faite avec l'association, ils viendront un mercredi par mois à partir du 27/11/2024.
- Travaux :** Un habitant demande que les trous sur la voierie soient bouchés rue des Douves.
- Composteur collectif :** un travail est en cours.

Fin du conseil municipal 23h30

Prochain conseil municipal le 17 octobre 2024 à Balleroy.

**Le Maire**

Yohann PESQUEREL

**Conseillère**

Charlotte AVOINE